

Le Medef soutient la proposition d'un nouveau dispositif de préservation de l'emploi et des compétences en complément du chômage partiel

Publié le 27 mai 2020

Malgré la reprise de l'activité, les mesures de sécurité sanitaire indispensables, au-delà de leur coût, pèsent fortement sur de nombreux secteurs d'activité.

De nombreuses entreprises doivent faire face à une demande divisée par deux, tout en ayant à s'organiser pour s'adapter aux conditions sanitaires, ou bien voient leur modèle économique bouleversé. Cela peut engendrer des situations temporaires de sureffectifs et donc des risques de plans sociaux.

Cette reprise progressive limite les capacités de production de ces entreprises, dont le niveau d'activité risque de rester, pour encore de longs mois, inférieur à celui d'avant la crise.

C'est pourquoi le Medef demande à ce que les entreprises soient soutenues et accompagnées au bon niveau, afin de préserver autant que possible les emplois et les compétences :

- le dispositif d'activité partielle, s'il ne peut être prolongé sans limite, doit être ajusté de manière très progressive, en tenant compte de la réalité économique de tous les secteurs, y compris ceux qui ne sont pas directement visés par des fermetures administratives ;
- le Medef est prêt à travailler à un nouveau dispositif complémentaire, à l'image de celui proposé par la branche de la métallurgie, visant à garantir l'emploi et à limiter autant que possible les impacts sur la rémunération pendant les périodes de sous-activité. Il est proposé que l'Etat et/ou l'Unédic prenne(nt) en charge l'indemnisation versée aux salariés pour les heures non travaillées, selon des modalités à définir.

En complément à un ensemble d'autres mesures en faveur de l'emploi, ce dispositif temporaire permettrait de maintenir les emplois et d'éviter la perte de compétences. Il contribuerait également à garantir la compétitivité.

Ce dispositif serait particulièrement bien adapté aux situations rencontrées dans l'industrie. Pour d'autres secteurs, tels que le commerce, les services ou le BTP, le Medef continue de travailler à d'autres pistes tenant compte de leurs spécificités.

Il s'agit de mettre en place, avec cette mesure et d'autres, une véritable "boîte à outils" pour aider les entreprises à passer le cap difficile de cette crise.

Face aux surcoûts durables qu'engendrent pour nombre d'entreprises l'adaptation au Covid 19 et la baisse durable de l'activité, de tels amortisseurs sociaux constituent une passerelle déterminante entre la baisse progressive du dispositif actuel d'activité partielle et la reprise au niveau d'avant-crise, afin de préserver l'emploi et les capacités de production des entreprises.